



CTS du 27 novembre 2015 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président, chers collègues syndicaux, mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Après les attentats effroyables commis à Paris et l'immense émotion provoquée, l'UNSA assure de sa solidarité toutes les personnes et leurs proches qui en ont été victimes : mais également à la première victime d'entre elles, l'idée d'un monde civilisé.

En frappant indifféremment la population, en ciblant des lieux de culture, de sport ou tout simplement de loisirs et de rencontres amicales, fréquentés par beaucoup de jeunes, les terroristes envoient un message clair : c'est bien toute la société qui est aujourd'hui visée.

**La négation de la vie des autres et de sa propre existence est le crime absolu :
rien ni aucune cause ne saurait le justifier.**

Il appartient au mouvement syndical, tout comme il s'était rassemblé après les attentats de janvier dernier, d'exprimer ensemble son émotion mais d'assurer aussi que rien ne saurait remettre en cause sa détermination à lutter contre toute les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés.

Seul cet engagement de poursuivre pour lutter contre les replis, les stigmatisations, les divisions, contre toutes les tentatives de terreur dans lesquelles veulent nous enfermer les terroristes, permettra de rejeter dans les ténèbres ces idéologies mortifères.

Mais, pour l'UNSA, il ne s'agit pas de céder aux sirènes du populisme ou du racisme, mais seules d'entendre la voix de la clairvoyance et de suivre celle de la tolérance, sans la confondre avec l'angélisme.

***Car, il faut se rappeler que « nos vies tirent à leur fin
lorsque nous devenons silencieux sur des sujets qui ont de l'importance »
(Martin Luther King)***

Il nous appartient donc de reprendre avec force également nos travaux et d'exprimer nos analyses fermement sur les réformes, qui s'enchaînent sans discontinuité, ni concertation. Ainsi, ce CTS est convoqué avec cinq sujets à l'ordre du jour : leur fil d'Ariane est toujours la réforme territoriale, cette nouvelle « étrange planète » administrative en pleine « réanimation » !

Ainsi, le dialogue est censé s'engager ce jour sur :

- Point sur la réforme territoriale - pour information;
- Projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions - pour avis ;
- Présentation d'une synthèse sur les micro-organigrammes et les études d'impact établis par les DIRECCTE préfigurateurs ; retour sur la réunion inter service (MICORE du 6 novembre 2015) - pour information
- Deux arrêtés concernant le pôle C : BIEC et BIEV - pour avis.

L'UNSA rappelle pour la énième fois, que l'administration maintient dans une **totale ignorance** l'ensemble de ses agents et ce, tous services confondus.

L'UNSA constate que la règle des trois petits singes «Ne rien voir, ne rien entendre, ne rien dire» est ici parfaitement appliquée et que sa mise en place va au-delà des espérances de cette même administration.

En effet, si à celui qui suit cette maxime, il n'arriverait que du bien, il est à noter que pour cette même personne combien d'autres seront malmenées, voire ignorées, au sein d'un dialogue social, qui n'a plus rien de social actuellement et qui ressemble de plus en plus à une farce tragique : sa pièce maîtresse est un inexorable rouleau compresseur ou un concasseur qui tend à broyer tout ce qui existe sur un fond amer de décisions imposées au détriment d'un service public qui sera seulement l'ombre de lui même.

En conséquence, l'UNSA dénonce toujours et regrette fermement ce constat qu'il n'y ait eu aucune négociation en amont et que les documents envoyés, les informations données aux syndicats, aux personnels soient transmis hors délais réglementaires et/ou incomplets, notamment dans les CTSR et les CHSCTR pour donner un avis circonstancié et pragmatique.

Ainsi, les conséquences sur les emplois et sur la reconfiguration des compétences sont abordées très partiellement sans que soient réellement soulevés les impacts sur les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail et sur le devenir du service public dans un contexte national inquiétant et anxiogène.

***Trop d'équations et beaucoup trop d'inconnu
une marche forcée et un agenda contraint
avec un « habillage » réglementaire de consultation des instances.***

Certes, la présentation des micro-organigrammes, le projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions se veulent « précision et information » : mais que reste t-il à amender, à négocier pour les partenaires sociaux dans cette avalanche de décisions traumatisantes pour les collectifs de travail, qui enregistrent une baisse continue des effectifs, des perspectives de mutation, des fiches de poste officieuses, des expériences de Travail en Site Distant (TSD), des pertes de savoir et des métiers et un avenir incertain de leurs missions dans un État régalien.

Par contre, le corollaire immédiat de ces réformes simultanées s'enregistre par une montée de la charge de travail, d'une déperdition des entités, des informations non validées, des risques psychosociaux, d'une désorganisation des circuits administratifs, d'un dialogue social disparu et d'un collectif de travail à reconstruire :

en fait les nouveaux « travaux d'Hercule » pour les régions à partir du 1^{er} janvier 2016 !

En conclusion, l'UNSA constate avec pessimisme que les **DIRECCTES** et les **DIECCTES**, créés depuis janvier 2010, n'ont toujours pas atteint leur régime de croisière !

Etanchéité opaque entre les différents services, communication faible, voire inexistante, entre les différents pôles, perte de sens des missions et des métiers sur les 2 ministères.

Pour toutes ses raisons et bien d'autres encore, l'UNSA ne peut que continuer à dire

« NON »

- « NON » à un dialogue sociale qui n'en n'est pas un ;**
- « NON » au mépris des représentants des personnels ;**
- « NON » à une marche managériale forcée qui tend vers :**
 - moins de service public rendu aux usagers ;**
 - plus de souffrance des personnels ;**
 - davantage de risques psychosociaux ;**
 - une destruction individuelle et collective du travail.**

Je vous remercie de votre attention.